



## Plan de travail pour 2017-2018

1. Poursuivre la collaboration et la coopération avec le Cégep et inviter, à cette fin, un représentant de la direction du Cégep à notre assemblée annuelle pour faire le suivi concernant les demandes et attentes de chacune des parties.
2. Organiser, **pour et avec nos membres**, des activités qu'ils souhaitent ou qui sont susceptibles de répondre à leurs attentes. Parmi celles-ci, maintenir les petits déjeuners mensuels, organiser des rencontres sporadiques incluant trois dîners thématiques et des « 5 à 7 », et, si le taux de participation le permet, organiser des sorties en groupe.
3. Continuer d'informer nos membres, par l'envoi de courriels ou par notre site web, des activités de l'ARRCO, ainsi que des offres ou des demandes provenant de membres individuels ou d'organismes qui pourraient les intéresser. Encourager nos membres à consulter le site régulièrement et à profiter de son potentiel interactif (Babillard, forum de discussion, inscription, messages, etc.). Évaluer la pertinence de poursuivre les envois postaux à certains membres.
4. Favoriser la communication entre les membres du personnel actif du Cégep et les membres de l'ARRCO, notamment par un lien actif entre ICO et notre site. Demeurer disponible pour permettre à ceux et celles se préparant à la retraite de profiter de notre vécu et de nos expériences de la retraite.
5. Participer aux soirées de reconnaissance du Cégep. Participer aussi, conjointement avec des membres du personnel du Cégep, à l'organisation d'activités spéciales, tel le 50<sup>e</sup> anniversaire de la création du Cégep, qui sera également le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'ARRCO.
6. Maintenir notre participation aux décisions de la Fondation du Cégep par le biais de nos deux représentants à son conseil d'administration. Maintenir notre levée de fonds dans le but de reconnaître, par la remise d'une bourse lors du Gala des Bourses du Cégep, l'engagement exceptionnel d'une étudiante ou d'un étudiant envers les valeurs du projet éducatif du Cégep.
7. Encourager la participation active des membres à des associations ayant pour but la défense des intérêts des personnes retraitées, telles l'AREF, ou à des associations permettant des activités que l'ARRCO n'a pas à son programme annuel.
8. Voir à l'organisation de nos documents, de nos archives, de nos moyens de communications électroniques et de notre structure, de manière à améliorer le nombre de personnes que nous pouvons rejoindre, favorisant ainsi l'augmentation du nombre de membres actives et actifs.
9. Se pencher sur la question de la relève à plus long terme et voir comment l'ARRCO pourrait encourager une participation active à l'organisation des activités de manière à renouveler à la fois leur diversité et leur intérêt.